

Transfert d'expertise dans les Forces armées canadiennes

Référence: Monchuck, J. "Bonus fails to lure top guns: Pilots leaving military faster than they can be replaced". *The Daily News*, March 1st, 1999.

Mots clés : savoir; forces armées; expérience.

Contexte :

Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes peinaient à maintenir l'effectif de l'Aviation royale canadienne et n'atteignaient pas leurs objectifs quant au transfert des connaissances des pilotes expérimentés.

Problème identifié :

L'Aviation royale canadienne avait de la difficulté à recruter et à garder ses pilotes au sein de son organisme : 1550 pilotes étaient nécessaires pour assurer son bon fonctionnement et il en manquait environ 230.

Causes du problème :

Chaque année, de nouveaux pilotes se joignaient à l'Aviation royale canadienne, mais les départs faisaient en sorte que l'organisation ne réussissait jamais à maintenir suffisamment de pilotes à son service. En 1998, par exemple, 65 nouveaux diplômés s'étaient joints à l'organisation tandis que 163 pilotes avaient quitté les forces aériennes. Une des raisons invoquées lors du départ de ces pilotes expérimentés était la perspective de disposer d'un revenu plus élevé offert par des lignes aériennes commerciales. Par ailleurs, les compressions dans le temps de vol étaient un des facteurs qui avaient poussé certains d'entre eux à quitter l'armée de l'air.

Objectifs à atteindre :

L'objectif à atteindre pour l'Aviation royale canadienne était de retenir suffisamment de pilotes expérimentés au sein de l'organisation afin qu'ils puissent transmettre leurs connaissances aux nouvelles recrues et préparer ces dernières à assurer la relève.

Solution envisagée :

La solution envisagée par l'Aviation royale canadienne a été d'instaurer un programme de primes afin d'inciter les pilotes expérimentés à rester dans les forces de l'air.

Mise en œuvre de la solution :

Le gouvernement fédéral a investi 35,5 millions de dollars dans le programme de primes, et quelque 500 pilotes ont pu en bénéficier. Afin de recevoir la prime, ces pilotes, ayant minimalement 9 ans d'expérience en aviation, s'engageaient à rester au sein de l'organisation pour une période de cinq ans, afin de former les nouvelles recrues et leur fournir un transfert des connaissances adéquat.